

DÉPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----  
CANTON DE ROYAN

-----  
COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 16.120

L'An deux Mille Seize, le 3 octobre, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 27 septembre 2016

DATE D'AFFICHAGE

Le 27 septembre 2016

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : Mme Eliane CIRAUD-LANOUE représentée par M. Didier QUENTIN  
M. Bernard GIRAUD représenté par M. Pierre PAPEIX  
Mme Nancy LEFÈBVRE représentée par Mme Dominique PARSIGNEAU  
M. René-Luc CHABASSE représenté par Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : Mme Alexandra COUDIGNAC, M. Alain LARRAIN

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 31

M. Julien DURESSAY a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : AÉRODROME DE ROYAN-MÉDIS - CRÉATION D'UNE PISTE TAXIWAY  
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE

RAPPORTEUR : M. CAU

VOTE : UNANIMITÉ

Afin d'améliorer la desserte des pistes de l'aérodrome de Royan-Médis, la Ville de Royan envisage la création d'une piste taxiway entre la piste principale, face à la tour de contrôle, et le parking P3, sur le plan de composition.

Ce taxiway, d'une longueur de 300 mètres sur 5 mètres de largeur, aurait pour avantages, notamment, de fluidifier le trafic des aéronefs entre la piste en dur et les parkings, ainsi que de renforcer la sécurité entre les avions en attente de décollage et ceux en phase d'atterrissage.

Depuis plusieurs années, les mouvements d'aéronefs enregistrés sur notre plateforme sont importants, entre 14.000 et 15.000 mouvements par an. L'année 2015 fait apparaître une augmentation du trafic de près de 20%, confirmant l'attractivité de notre aérodrome.

Cependant, il est important de garder une fluidité des avions au sol. Ceci est une nécessité pour garantir un haut niveau de sécurité.

L'activité de parachutisme représente plus de 22.000 sauts par an, leur cible de poser se situe en bout de piste 28, croisant ainsi le seul taxiway actuel « Alpha ».

Le nouveau taxiway « Bravo » permettrait d'améliorer la qualité et la sécurité des différentes activités aériennes existantes, tout en se préparant au développement touristique, aéronautique et économique à venir.

Le bureau d'études ABAQUE, en concertation avec les services techniques de la Ville de Royan, a estimé le coût de ce nouveau taxiway, au stade de l'Avant-Projet, à environ 75.000,00 euros HT.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Délibérante d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à solliciter une aide financière au taux le plus élevé, au titre de la réserve parlementaire, pour la création d'une nouvelle piste taxiway à l'aérodrome de Royan-Médis.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le projet de création d'une nouvelle piste taxiway sur l'aérodrome de Royan-Médis, établi par le bureau d'études ABAQUE,
- Après en avoir délibéré,

### **DÉCIDE**

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à solliciter une aide financière au taux le plus élevé, au titre de la réserve parlementaire, pour la création d'une nouvelle piste taxiway à l'aérodrome de Royan-Médis.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 5 octobre 2016

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint  
Patrick MARENGO

